

**PROJET DE PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019 A 17 H 00**

Le DEUX JUILLET 2019 à 17 heures 00 s'est réuni le Conseil municipal de la commune nouvelle VALDOULE, convoqué le 27 juin 2019

**Etaient présents : COMBE Liliane, TENOUX Gérard, GARAMBOIS Denise, AUBERT Eveline, ENDIGNOUS Lucile, CORBIERE Jean, AUBEPART André, DEWILDE Claudine**

**absents ayant donné pouvoir**

**AIMONIER Jean Luc a donné pouvoir à AUBERT Eveline**

**absents :**

**CORREARD Jean Louis, JOUBERT Hervé, CORREARD Thierry, BOURGEAUD Nathalie, CALISSI BARRAL Jonathan, CHARMET Brigitte, TENOUX Stéphane, GIROUSSE Gilles, BERENGUIER Jean , LOMBARD Philippe**

Assistaient également : Corinne TENOUX.

**- Validation du compte rendu de la réunion du 04 avril 2019**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 Avril 2019 est validé à l'unanimité des membres présents et représenté.

**- Aménagement forestier Bruis**

Le Maire rappelle à son Conseil que l'aménagement de la forêt communale de Bruis est expiré et qu'il y a lieu d'approuver le nouveau projet d'aménagement présenté par l'office National des Forêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'aménagement.

**- Convention CAUE**

Le Maire présente la convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dont l'objet est d'apporter des éléments de conseils et d'aide à la décision. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention et à régler la somme forfaitaire de 2 600.00 euros suivant le calendrier noté dans la convention, à savoir 50 % à la signature de la convention, et 50 M% à la fin de l'opération.

**- Vente bureau Sainte Marie**

Le Maire fait part de la demande écrite de Monsieur Thierry Corréard qui souhaite acquérir le bureau qui se trouve dans l'ancienne Mairie de Sainte Marie. Le Conseil Municipal demande à ce que Monsieur Thierry Corréard nous fasse une proposition de prix.

**- Remboursement divers**

Le Maire fait part à son conseil des deux demandes de remboursements, à savoir une demande de remboursement de

47,50 euros de la part de Madame Liliane Combe pour l'achat de fleurs, et une demande de remboursement de 44,70 euros de la part de Madame Eveline Aubert pour la confection de clés supplémentaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à effectuer ces deux remboursements.

#### - **Achat terrain**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir deux parcelles de terrain qui jouxtent le lac collinaire dans le col des Tourettes, qui sont :

- La parcelle 088 C 409 pour une surface de 18 a 90
- La parcelle 088 C 421 pour une surface de 10 a

Ces parcelles appartiennent en indivision à TRIOLAIRE Fabrice, TRIOLAIRE Guillaume, TRIOLAIRE Jessica, TRIOLAIRE Stéphane.

Après proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'achat pour la somme de 1 600.00 euros, et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

#### - **Proposition de coupe affouagère et ONF de l'année 2020**

Le Maire fait part à son Conseil de la liste des personnes intéressées par l'achat de coupes affouagères.

Le Conseil Municipal valide la prise de contact avec l'ONF pour mener à bien ce dossier de coupes affouagères.

#### - **Transfert de la compétence Eau**

Le Maire fait part à son conseil que les élus de la CCSB se sont opposés au transfert des compétences des communes à la CCSB au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette décision doit être également approuvée par les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- De demander au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch de prendre acte de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### - **Transfert de la compétence Assainissement**

Le Maire fait part à son conseil que les élus de la CCSB se sont opposés au transfert des compétences des communes à la CCSB au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette décision doit être également approuvée par les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- De demander au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch de prendre acte de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### - **Réparation fontaine Montmorin pied de ville Serre la Bonne**

- Le Maire présente le devis de remise en état de l'alimentation des fontaines du Serre la Bonne et du Pied de Ville, établi par l'entreprise Aubépart TP SARL pour un montant HT DE 4 820.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les travaux et autorise le Maire à en régler la facture sitôt les travaux exécutés.

#### - Voirie

Le Maire rappelle les différents travaux de voirie à réaliser et présente deux devis :

Devis pour élargissement du Pont des Fontètes pour un montant de 4 000.00 euros HT

Devis de remise en état du chemin de Doussane pour un montant de 1 490.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis pour la remise en état du chemin de Doussane et autorise le Maire à régler la facture sitôt les travaux exécutés.

En ce qui concerne les travaux de goudronnage restant, la collectivité lancera une lettre de consultation d'entreprises.

#### - Maison de la Cure.

Ce point ayant été oublié dans la convocation, Monsieur le Maire demande l'autorisation de le traiter. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le traitement de ce point et accepte de le mettre en délibération.

Madame Combe présente donc les devis reçus pour le chauffage. Après un rapide tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis de l'entreprise EcoHome pour un montant HT de 6 323.50 euros et autorise Monsieur le Maire à régler 40% de la somme à la commande et le solde à réception de la facture.

Pour ce qui concerne le tarif du loyer, après discussion, ce dernier est validé à 550.00 euros mensuel sachant que la maison est louée avec un jardin attenant.

#### - Questions diverses

Madame Aubert rappelle que des tuiles sont tombées du clocher de l'Eglise et qu'il faudrait procéder à une révision de toiture. Il est proposé de demander à Monsieur Florent LATIL, s'il peut intervenir.

Madame Aubert propose l'achat de deux panneaux « eau potable » qui seraient installés :

- Un au point d'eau de la place de Buis
- Un au point d'eau de la place de Montmorin

La séance est levée à 18 H 45.

